Réunion publique

Sécurité Routière et Mobilité

Ville de La Fare Les Oliviers

Présentation du Plan Local de Mobilité

Lancement de la Commission Consultative

Jeudi 12 juin 2025 18h – Salle Deydier Avon

Jérôme Marciliac

Maire de La Fare les Oliviers

Objectifs de la réunion publique

Présenter :

- Des actions du Plan Local de Mobilité de la Basse Vallée de l'Arc
- Le fonctionnement de la commission consultative et proposer des sujets qui seront abordés

Le Plan Local de Mobilité de la Basse Vallée de l'Arc :

Qu'est-ce que c'est ?

Maxence Coulon

Directeur des Services Techniques

Règles des échanges

- **Ecoute** : Dans les échanges pensez à ne pas monopoliser la parole.

- **Bienveillance et respect mutuel** : on a le droit de ne pas être d'accord, mais cela n'empêche pas de se respecter.

- **Le Frigidaire** : s'il y a des questions portant sur d'autres sujets, vous êtes amenés à noter vos demandes sur la feuille dédiée, la municipalité vous recontactera pour vous répondre.

Le Plan Local de Mobilité est une déclinaison du Plan de Mobilité Métropolitain validé en décembre 2021

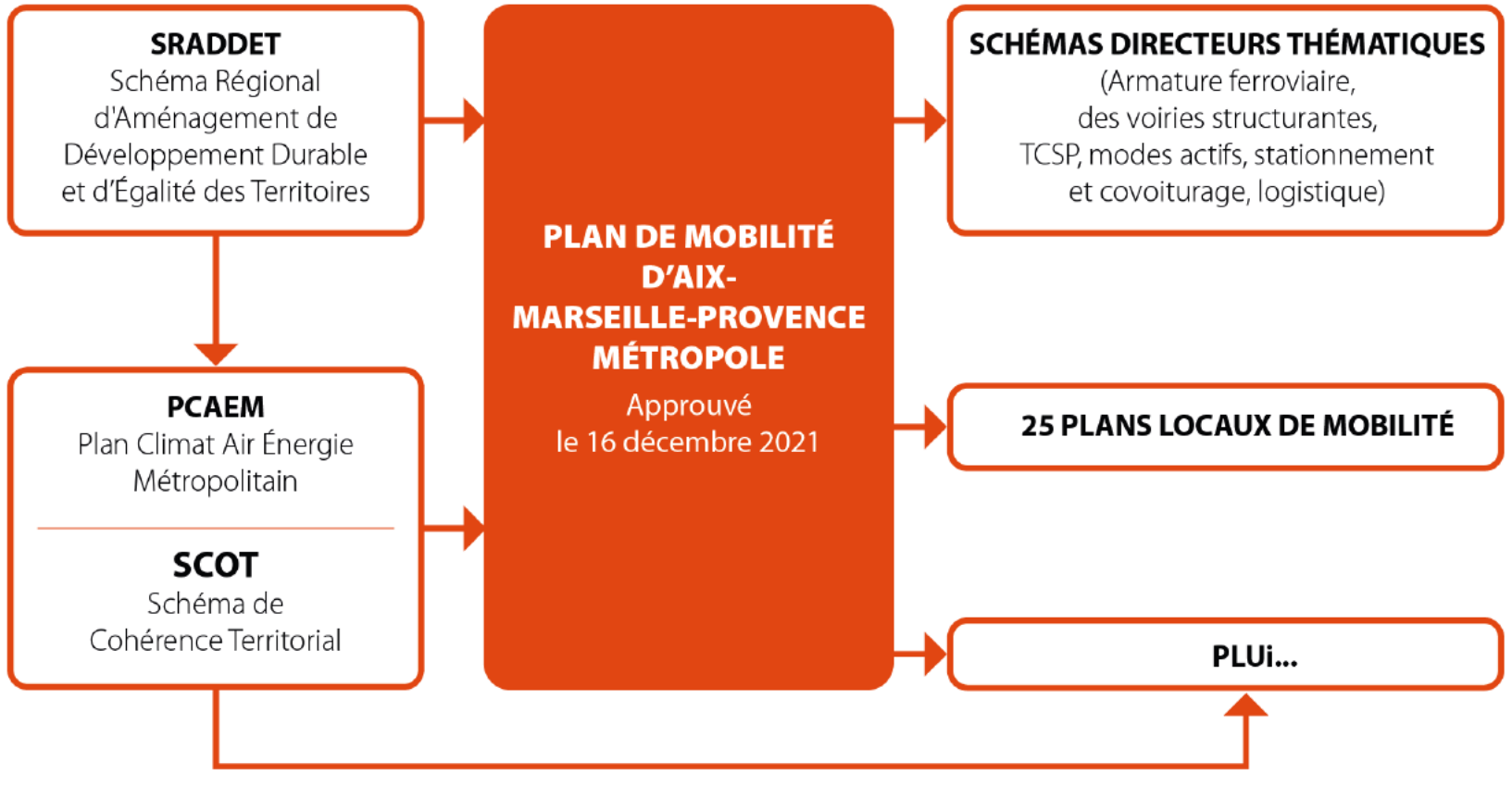

Le PLM de la Basse Valée des l'Arc est à la croisée de plusieurs bassins de mobilité

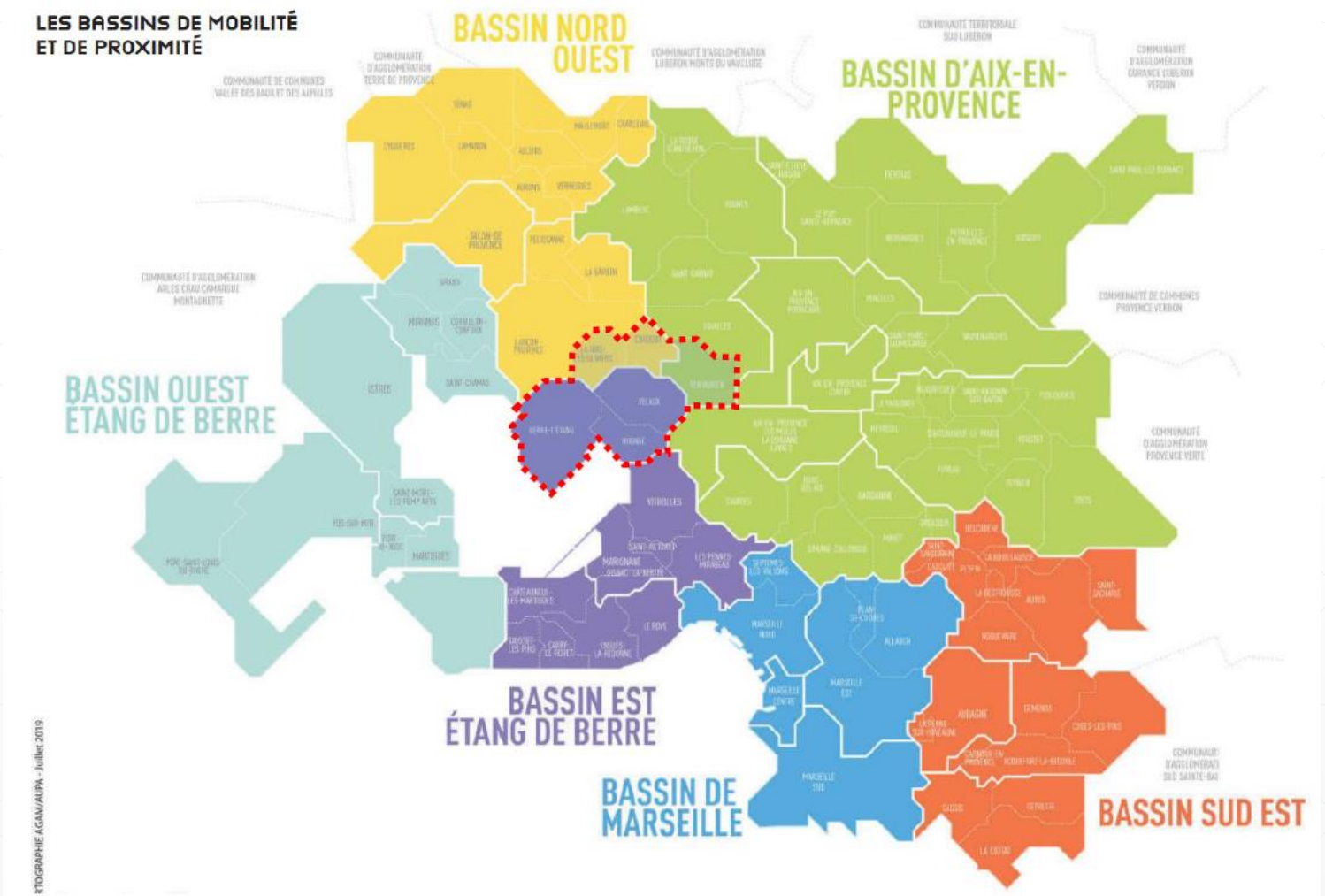

Un projet animé par la Métropole avec les communes, les partenaires et les associations locales, validé en mars 2025

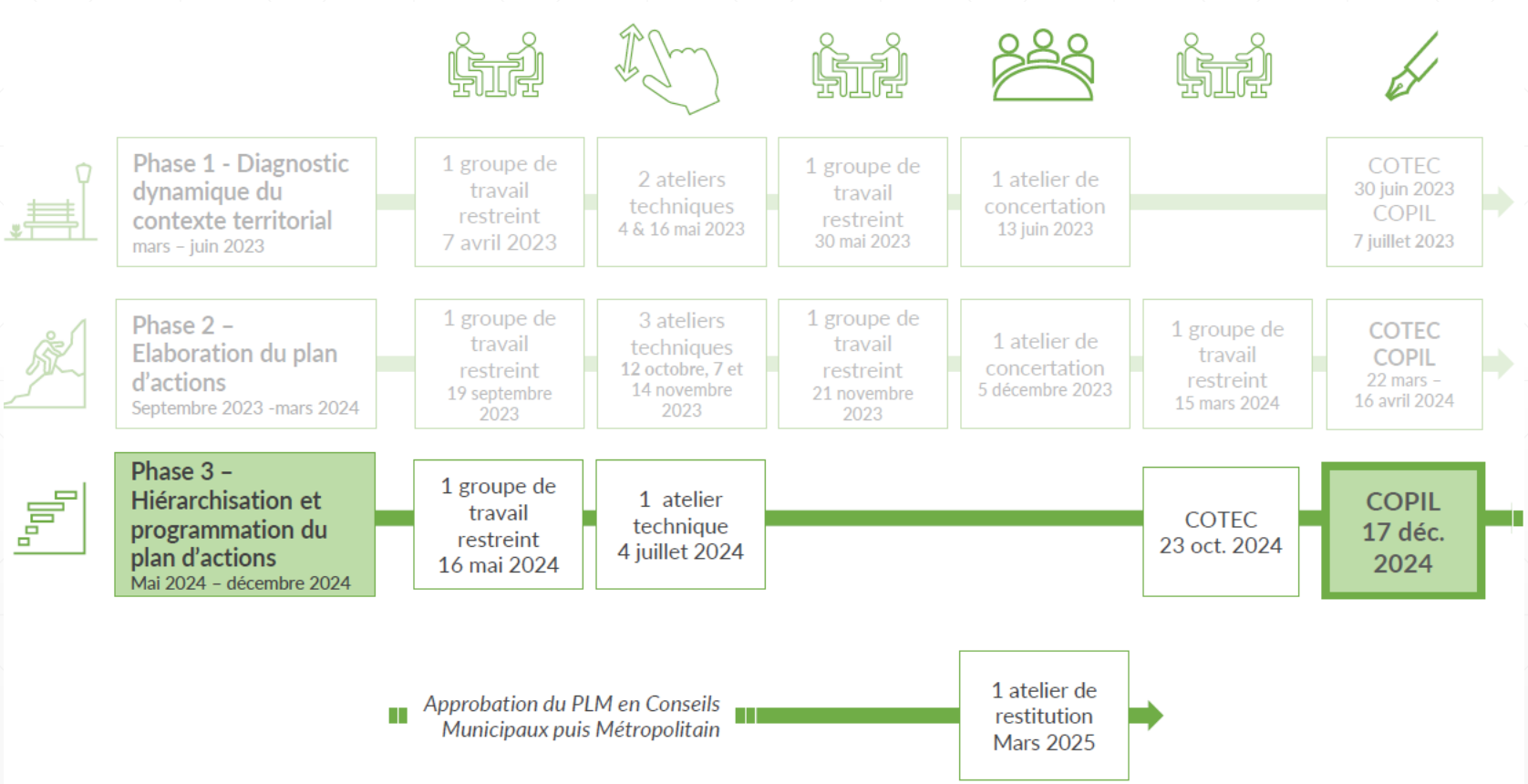

Le PLM est décliné en 47 actions multi-partenariales

6 thématiques
4 typologies d'actions
47 actions

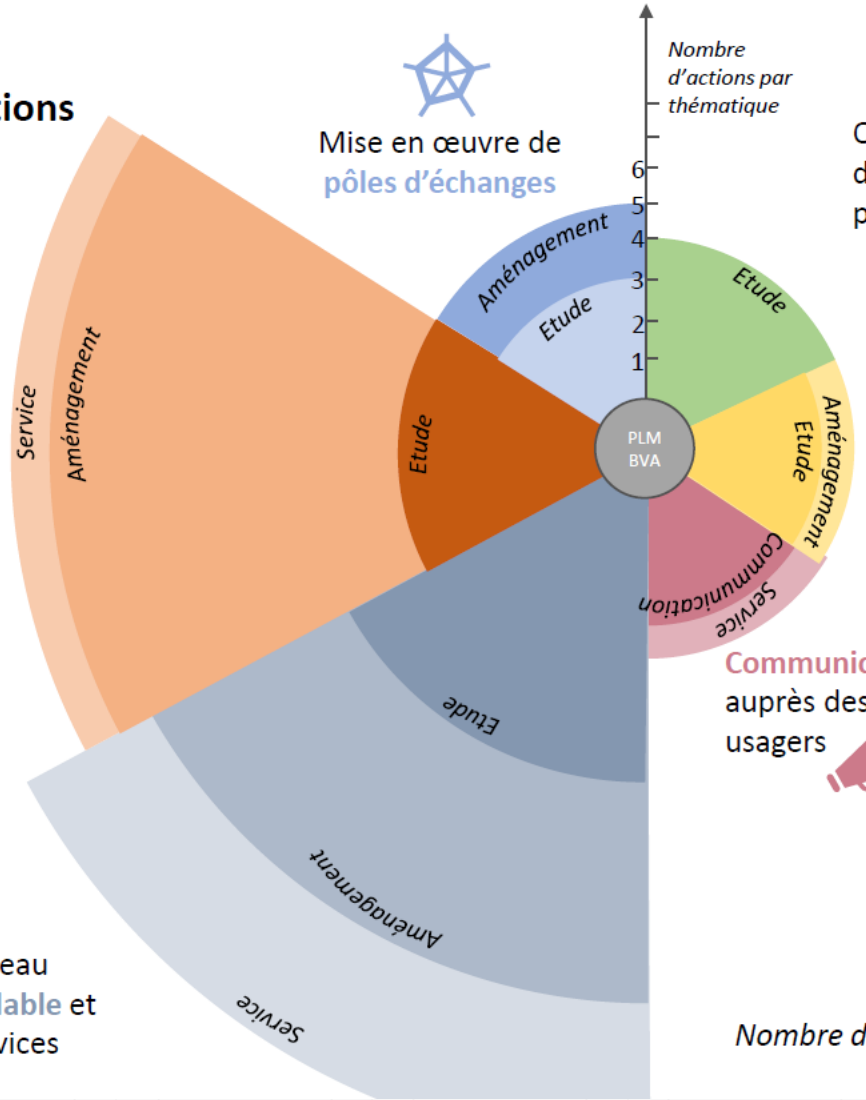

Mise en œuvre de pôles d'échanges

Organisation du réseau de transport collectif performant

Apaisement, maîtrise du stationnement, hiérarchisation viaire, sécurité et inclusivité

Structuration et développement du covoiturage

Communication auprès des usagers

Réseau cyclable et services

Nombre d'actions menées par thématique

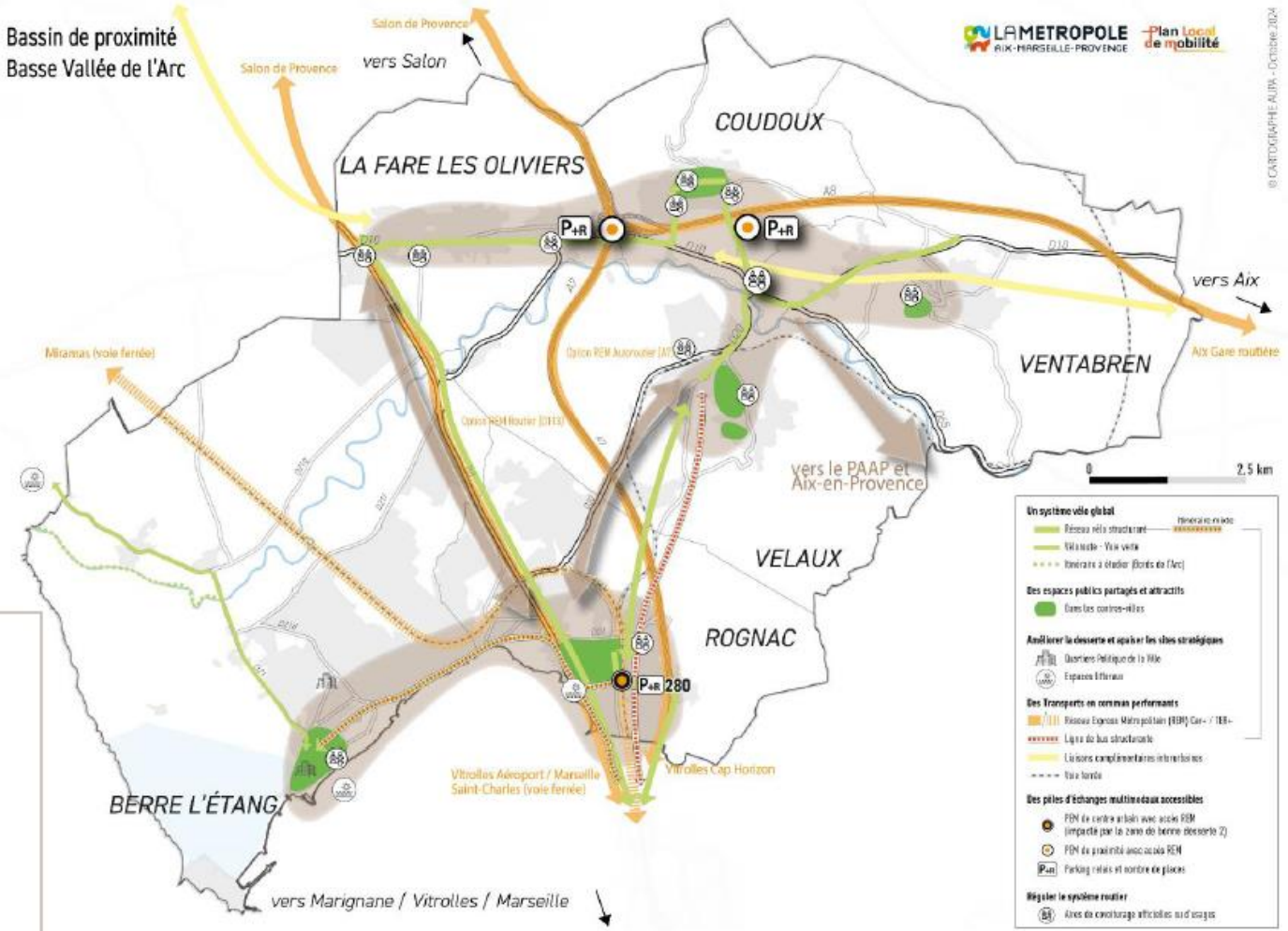

Actions "phares" :

- La construction de **2 nouveaux PEM** ;
- L'étude et la mise en œuvre d'**un réseau cyclable assurant le maillage La Fare-Coudoux-Velaux-Ventabren, Velaux-Rognac**, et relié aux PEM ;
- La **requalification de la RD21 et RD113** pour laisser une place à tous les modes ;
- La création de l'**aire de covoiturage du Moulin du Pont ;**
- L'optimisation de la **desserte TC vers le Aix-centre et le PAAP.**

Zoom action :

Aire de co-voiturage au Moulin du Pont à Coudoux

Un terrain du SIVOM à aménager en parking de co-voiturage pour faire un lien avec le Pôle d'Activités Aix-Les Milles

Un Pôle d'Activités Aix-Les Milles difficilement accessible en transport en commun depuis le Nord-Ouest : passage par Aix-en Provence nécessaire

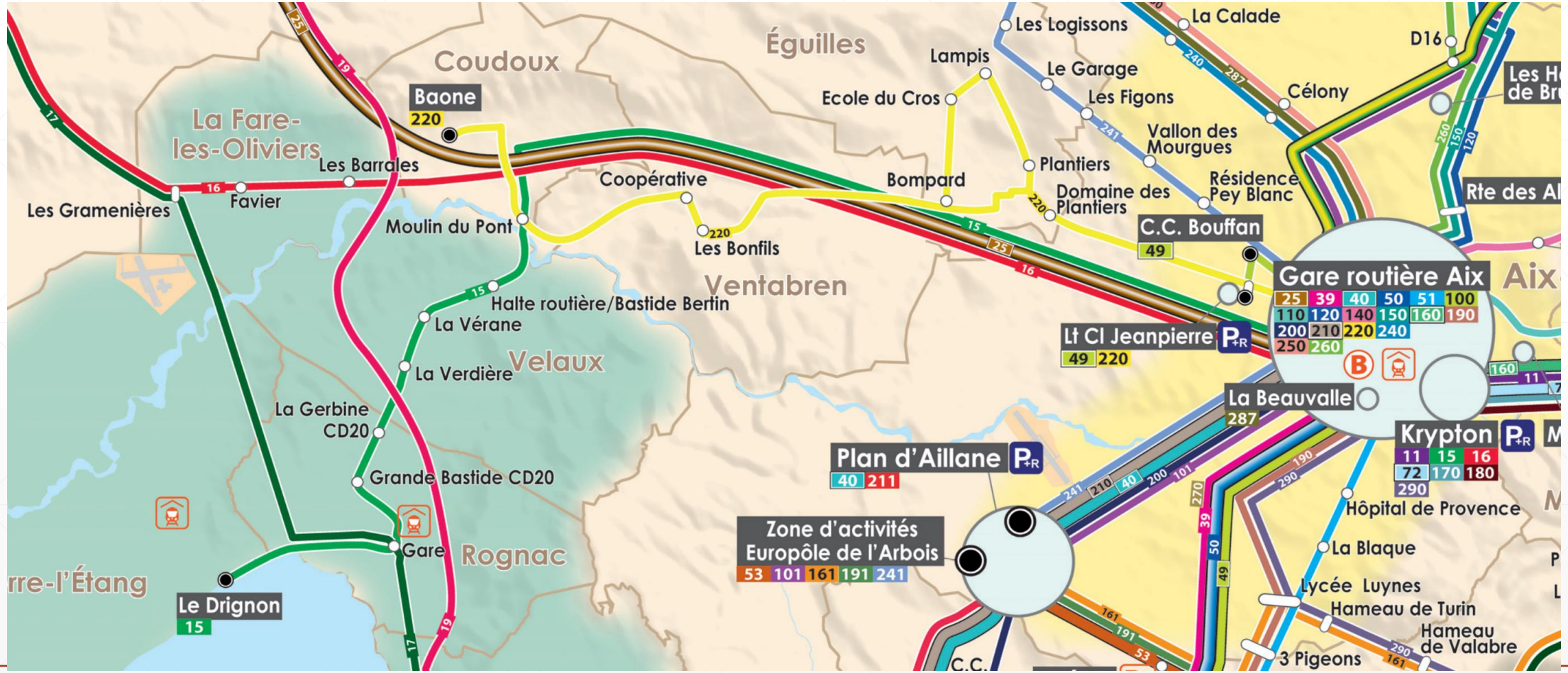

Une première action en attendant des réponses sur la réouverture de la voie ferrée Aix-Rognac et désengorger une RD 65 saturée

- Proposition d'un réseau ferré express Métropolitain par un collectif d'associations

Zoom action :

Pôles d'Echanges Multimodaux sur La Fare et Coudoux

Création d'arrêts de bus autoroutiers pour desservir Aix-Salon-Vitrolles/Marseille

- Exemple d'arrêt de bus en Italie (source CEREMA)

2 Pôles d'Echanges Multimodaux sur la Fare et Coudoux

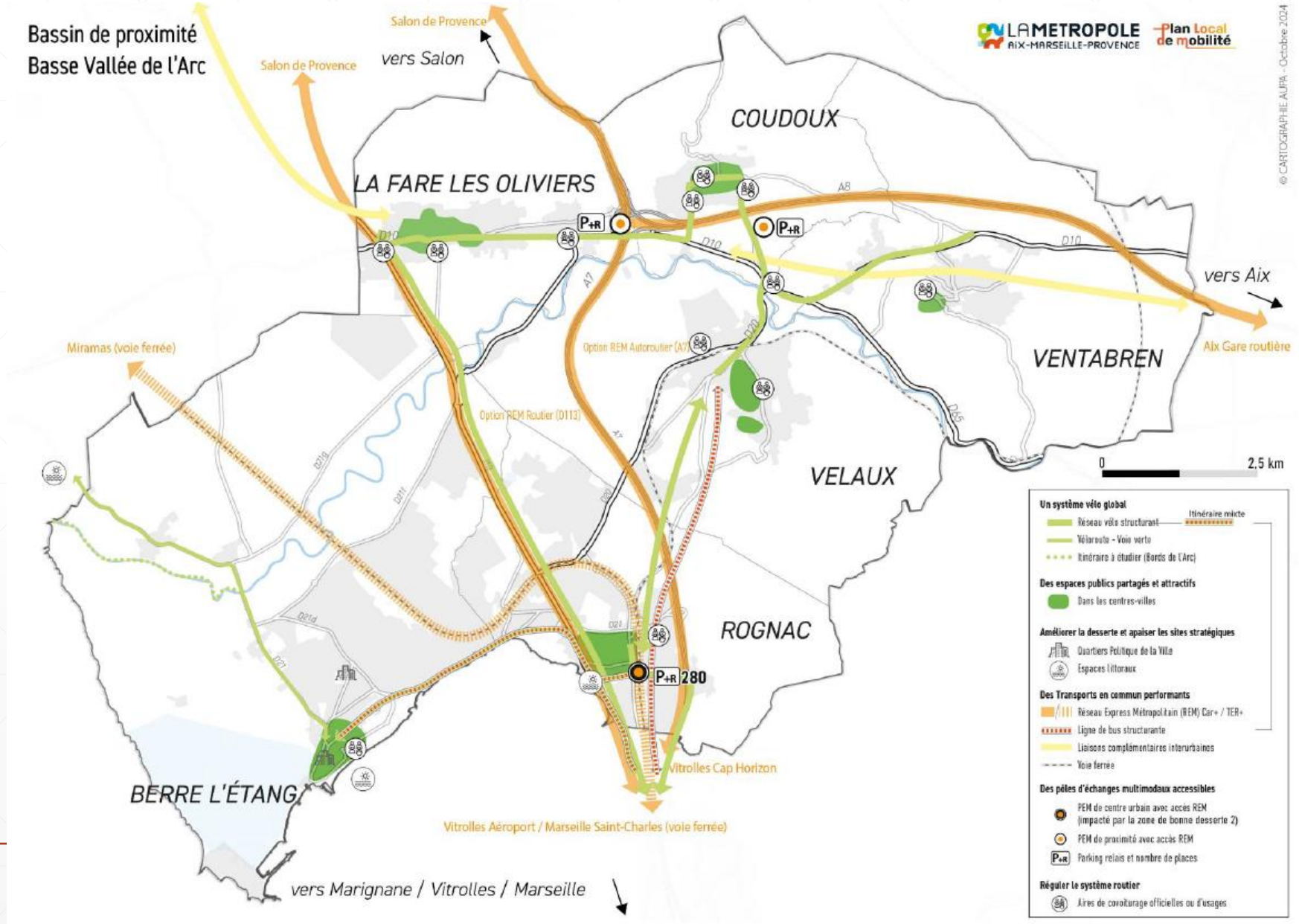

PEM de Coudoux

PEM de La Fare

Zoom action :

Développement du Transport à la Demande

Le Transport à la Demande permet de connecter La Fare, Coudoux et Velaux

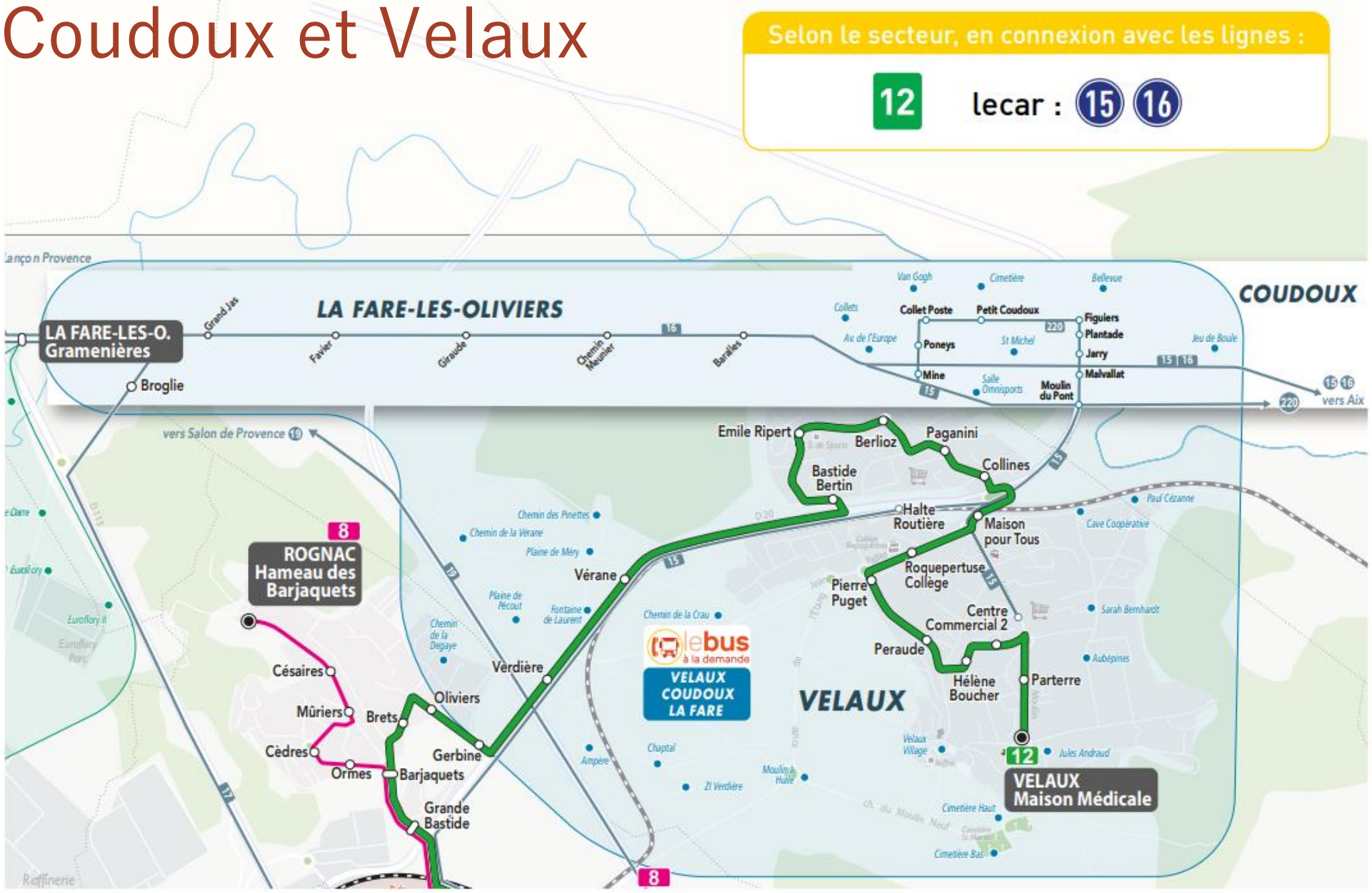

Fonctionnement du TAD

lebus
à la demande

- **Du lundi au samedi de 6h30 à 20h**
- Réservez au minimum **1h avant l'heure souhaitée** de votre déplacement.
- Réservez avec l'application **MyMobi**

PLAYSTORE **APP STORE**

Fonctionnement du TAD

Comment faire ?

JE SÉLECTIONNE MON ARRÊT DE DÉPART ET D'ARRIVÉE

Je choisis l'arrêt de départ et l'arrêt d'arrivée qui me conviennent dans la zone.

JE RÉSERVE MON TRAJET

Grâce à l'application, je réserve facilement et rapidement mon trajet avec le bus à la demande.

Je peux aussi contacter la centrale de réservation au 04.42.46.06.66

Pensez à réserver au minimum 1h avant votre départ.

JE REJOINS MON ARRÊT DE DÉPART

5 min avant, je rejoins l'arrêt que j'ai sélectionné, je prépare mon titre de transport ou la monnaie pour l'acheter auprès du conducteur.

C'EST PARTI !

Le Bus à la demande me dépose à un arrêt en connexion avec les lignes régulières que je peux emprunter.

Projet d’extension du réseau

- Objectif : proposer une clarification des différents services TAD, aujourd'hui constitué de la superposition de plusieurs bassins : bassin salonais pour La Fare, bassin vitrollais pour Velaux Rognac et Berre et bassin Aixois pour Coudoux et Ventabren, en complément de l'offre TC existante.

Nos remerciements à la Métropole et sa Présidente Martine Vassal et ses équipes

pour avoir animé et mis en place un programme d'actions opérationnel sur notre bassin de vie

La Commission Consultative sur la Sécurité Routière et la Mobilité

La continuité des ateliers de concertation des 27 septembre, 10 et 12 décembre 2024

Jérôme Marciliac

Maire de La Fare les Oliviers

Une Commission consultative qui s'inscrit dans la mise en place du plan de circulation de La Fare les Oliviers

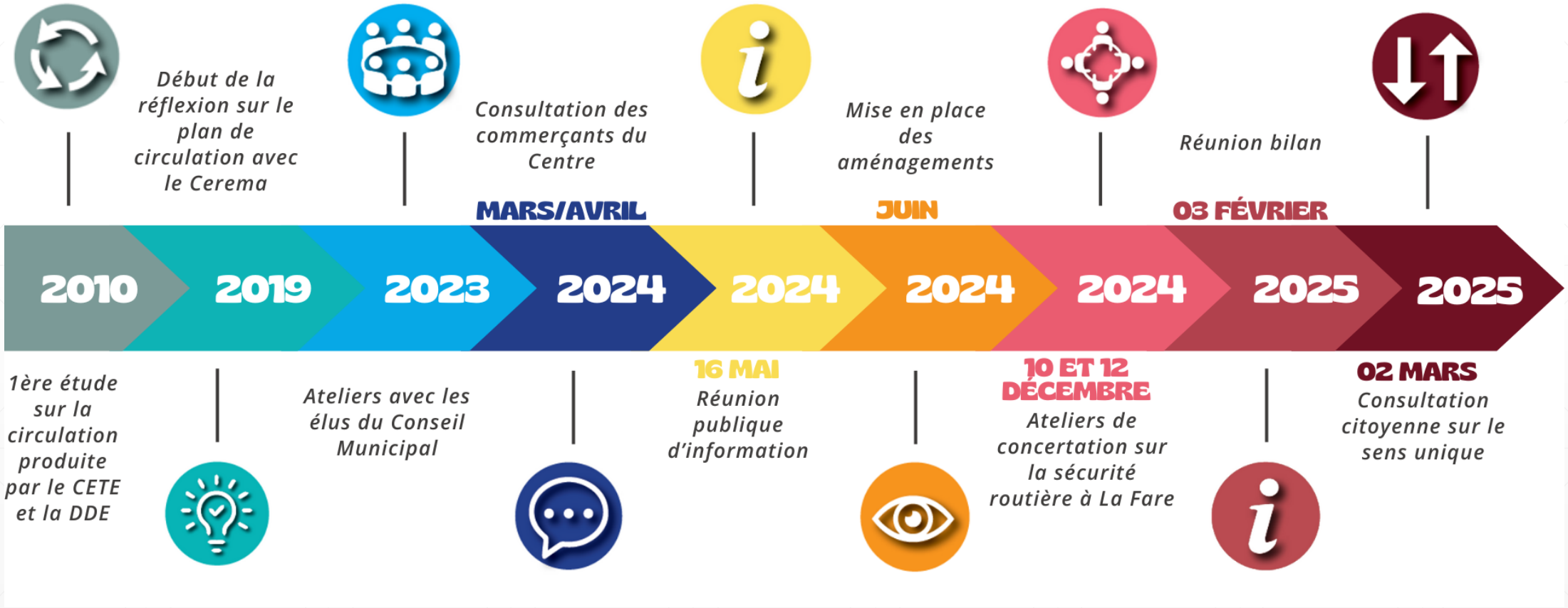

Mission de la Commission Consultative sur la Sécurité Routière et la Mobilité

Elle s'inscrit dans la mise en œuvre du Plan de Circulation lancé officiellement en avril 2024 par la Municipalité

- Favoriser le dialogue entre les acteurs locaux et la mairie afin d'améliorer la sécurité routière ainsi que la mobilité sur le territoire de La Fare-les-Oliviers.
- Faire émerger et échanger sur des propositions traitant des modes de déplacement (piétons, cyclistes, transports en commun, véhicules motorisés, etc.) sur ou vers la commune de La Fare-les-Oliviers.
- Promouvoir une mobilité sécurisée, durable et accessible à tous, tout en cherchant l'équilibre entre sécurité routière et fluidité des déplacements.

Des réunions publiques par secteurs

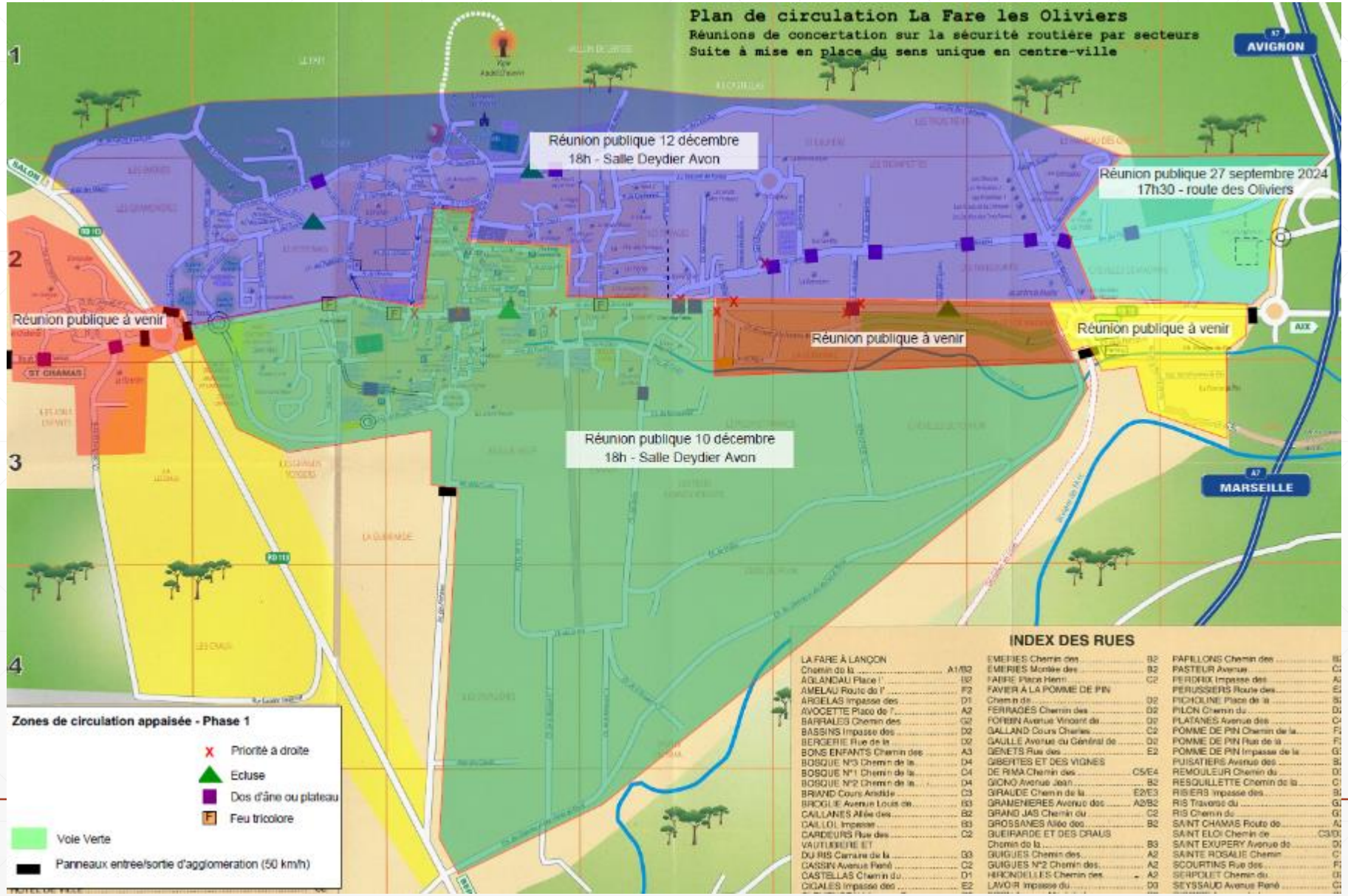

La Commission Consultative sur la Sécurité Routière et la Mobilité

Comment va-t-elle fonctionner ?

Modalités de fonctionnement définies dans une charte

Favoriser le dialogue entre les acteurs locaux et la mairie afin d'améliorer la sécurité routière ainsi que la mobilité sur le territoire de La Fare-les-Oliviers.

1. Liberté de participation et de contribution

- Toute personne physique ou représentant d'une personne morale est libre de participer aux réunions et d'apporter sa contribution dans le respect du cadre établi par la présente charte.
- Aucune inscription préalable n'est nécessaire
- Les présentations et comptes-rendus des échanges seront communiqués de manière non nominative via les médias de la municipalité

Modalités de fonctionnement définies dans une charte

Favoriser le dialogue entre les acteurs locaux et la mairie afin d'améliorer la sécurité routière ainsi que la mobilité sur le territoire de La Fare-les-Oliviers.

1. Liberté de participation et de contribution

- Toute personne physique ou représentant d'une personne morale est libre de participer aux réunions et d'apporter sa contribution dans le respect du cadre établi par la présente charte.
- Aucune inscription préalable n'est nécessaire
- Les présentations et comptes-rendus des échanges seront communiqués de manière non nominative via les médias de la municipalité

Modalités de fonctionnement définies dans une charte

2. Organisation des réunions

- Les thèmes des réunions sont définis par la municipalité après recueil des propositions des participants
- Elles se déroulent en présentiel dans les locaux ou les lieux publics désignés par la mairie
- Un ordre du jour est communiqué avant chaque réunion, sur des thématiques liées à la sécurité routière et à la mobilité
- Un animateur désigné par la mairie veille au bon déroulement des échanges

Modalités de fonctionnement définies dans une charte

3. Respect et courtoisie

- Chaque participant s’engage à respecter les autres membres, leurs opinions et leurs interventions
- Les propos discriminatoires, injurieux, agressifs ou hors sujet ne seront pas tolérés
- Le temps de parole est partagé équitablement afin que chacun puisse s’exprimer

Modalités de fonctionnement définies dans une charte

4. Objectivité et constructivité

- Les discussions doivent viser à proposer des solutions, tant en matière de sécurité routière que de mobilité, et non à critiquer de manière stérile
- Les avis doivent être argumentés et basés sur des faits ou expériences concrètes

Modalités de fonctionnement définies dans une charte

5. Gestion des conflits

- En cas de non-respect des articles 2, 3 et 4, l'animateur intervient pour faciliter le dialogue et rétablir un climat serein
- Si nécessaire, des mesures peuvent être prises pour exclure temporairement ou définitivement un participant dont le comportement serait inapproprié

Modalités de fonctionnement définies dans une charte

6. Respect des données personnelles

- Les participants qui le souhaitent pourront laisser leurs coordonnées pour recevoir les invitations aux réunions et les comptes rendus.
- Les données collectées resteront pour le traitement exclusif des sujets abordés en commission consultative et nous pourront être ni communiquées ni cédées.
- Tout participant peut demander le droit d'accéder à ses données, de les rectifier, de demander leur suppression ou de s'opposer à leur traitement.

Sujets et dates de réunions à venir

Les prochains RDV de la Commission consultative Sécurité Routière et Mobilité déjà définis

- 26 juin 18h salle Deydier Avon : Sécurité routière RD 113 – Les Guigues
- 11 septembre 18h sur site : Voie verte sur Chemin de Favier à la Pomme de Pin + Rénovation Av Gal de Gaulle + Intersection Giraude
- ~~16~~ 30 septembre 18h sur site : Rénovation Route des Oliviers

Avez-vous des sujets à proposer à la Commission consultatives ?

Suggestions complémentaires

- Sécurité routière dans la plaine agricole
- Zone de rencontres à la Pomme de Pin
- Revoir la desserte des transports en commun
- Apaiser les itinéraires de contournements du centre

Restez informés

- Vous pouvez laisser vos coordonnées mail à l'entrée pour recevoir les dates des thèmes retenus par la municipalité

Prochains travaux pour l'été 2025

- Agrandissement du trottoir le long du Vival sur l'avenue Pasteur
- Création de jardinières sur les avenues Foch et Pasteur au niveau des places de stationnement
- Reprises de tranchées affaissées sur l'avenue Paul Eluard (fait), Chemin du Petit Mas, Avenue Renée Seyssaud, Avenue Renée Cassin, Avenue Vincent de Forbin
- Reprise du trottoir Nord de l'avenue Renée Cassin au niveau des tours d'arbres
- Mise aux normes piétons des feux tricolores de la commune et déplacement des mâts de feux tricolores de la cave coopérative pour le passage des bus

Questions

Merci pour votre attention

Les prochains RDV de la Commission consultative Sécurité Routière et Mobilité à définir

Salle Deydier Avon réservée à 18h pour 5 autres dates :

- 16 septembre
- 14 octobre
- 4 novembre
- 18 novembre
- 2 décembre

Mémo
Synthèse des ateliers de concertation sur la Sécurité Routière

des 10 et 12 décembre 2024

Contribution de plus de 200 participants

Enjeux et pistes d'améliorations

Remarques principales des administrés sur la Sécurité Routière lors des ateliers de concertation des 10 et 12 décembre 2024

- Etat de nombreuses chaussées très dégradées : inconfort, usures et bruit
- Trafic densifié au Nord et dans la plaine agricole
- Incivisme routier : vitesses excessives, non respect des priorités à droite ou aux chicanes, agressivité de certains conducteurs
- Difficulté renforcée pour sortir des propriétés en véhicules ou y rentrer, trottoirs pas assez larges pour dégager la visibilité ou chicanes envoyant la circulation sur la voie d'en face
- Voies pas dimensionnées pour le passage des bus au Nord
- Manque de trottoirs, ou pas assez larges ou dégradés ou voitures garées dessus

Remarques des administrés sur la Sécurité Routière

- Ateliers de concertation des 10 et 12 décembre 2024

  - JEAN MOULIN : Impossible de se croiser avec les bus au feu de la coopérative, les véhicules doivent manœuvrer pour les laisser passer

Les véhicules accélèrent
pour passer au Feu

Trottoirs trop petits
au niveau coopérative

Remarques des administrés sur la Sécurité Routière

- Ateliers de concertation des 10 et 12 décembre 2024

- CASSIN : vitesses excessives,
  Non respect des priorités aux chicanes, les voitures accélèrent pour passer,
  Non respect des priorités à droite,
  Chaussée extrêmement dégradée,
  Passages piétons mal tracés,
  Stop non respectés

Remarques des administrés sur la Sécurité Routière

- Ateliers de concertation des 10 et 12 décembre 2024

  - EMERIES : Carrefour Petit mas – Emeries dangereux et difficulté de se croiser avec les bus

  Pas de trottoirs et accotement limité,
  Eclairages manquants,
  Etat de la chaussée très dégradée

Remarques des administrés sur la Sécurité Routière

- Ateliers de concertation des 10 et 12 décembre 2024

  - PETIT MAS : Carrefour Gramenières - Petit mas dangereux

Chicane bien placée ?

Remarques des administrés sur la Sécurité Routière

- Ateliers de concertation des 10 et 12 décembre 2024

  - GRAMENIERES : Chicanes à inverser

  Trottoirs étroits

  MONTEE DES EMERIES
  envoie sur les chicanes :
  inverser le sens

Remarques des administrés sur la Sécurité Routière

- Ateliers de concertation des 10 et 12 décembre 2024

  - GRAND JAS : Pas de trottoirs
  - SAINTE ROSALIE : Accès piéton peu sécurisant depuis Seyssaud

Remarques des administrés sur la Sécurité Routière

- Ateliers de concertation des 10 et 12 décembre 2024

  - AMELAU - PERUSSIERS : Peu de trottoirs, Priorités à droites peu visibles

Remarques des administrés sur la Sécurité Routière

- Ateliers de concertation des 10 et 12 décembre 2024

  - ST ELOI - GIBERTES : Routes trop étroites pour se croiser, pas d'accotements pour les piétons

Remarques des administrés sur la Sécurité Routière

- Ateliers de concertation des 10 et 12 décembre 2024

  - PASTEUR - FOCH :

  Sortie de Gambetta difficile, peu de respect de la priorité à droite

  Bandes cyclables trop étroites au niveau des stationnements : les voitures ne laissent pas la priorité aux vélos qui arrivent en face

  Enlever un stationnement sur Poujoulat pour tourner sur Victor Hugo

Remarques des administrés sur la Sécurité Routière

- Ateliers de concertation des 10 et 12 décembre 2024

  - AUBANEL - BROGLIE :

  De nombreux enfants traversent entre le collège et le gymnase

  Faible visibilité entre Aubanel et Broglie

  Pas de passage piéton entre les arrêts de bus devant Jean Bernard et pas de trottoirs autour

  Bande cyclable effacée

Si OUI l'emporte pour le sens unique :

Les aménagements suivant seront maintenus ou réalisés :

- Le maintien des 27 places de stationnement et des 16 emplacements pour les 2-roues sur les avenues Pasteur et Foch
- Des aménagements végétalisés pour remplacer les aménagements provisoires (balises bleues) installés pendant la période d'expérimentation
- Le renforcement de la sécurité des piétons et personnes à mobilité réduite grâce à l'élargissement de l'espace piéton sur l'avenue Pasteur
- La pérennisation des bandes cyclables en centre-ville

+ Une réflexion sera engagée avec la Métropole pour améliorer les itinéraires des bus

Dans tous les cas la commune agira sur

- La remontée du feu tricolore de la coopérative
- La reprise des tranchées sur les voiries très dégradées en 2025
- La mise en place d’un plan de rénovation et de création de voirie